

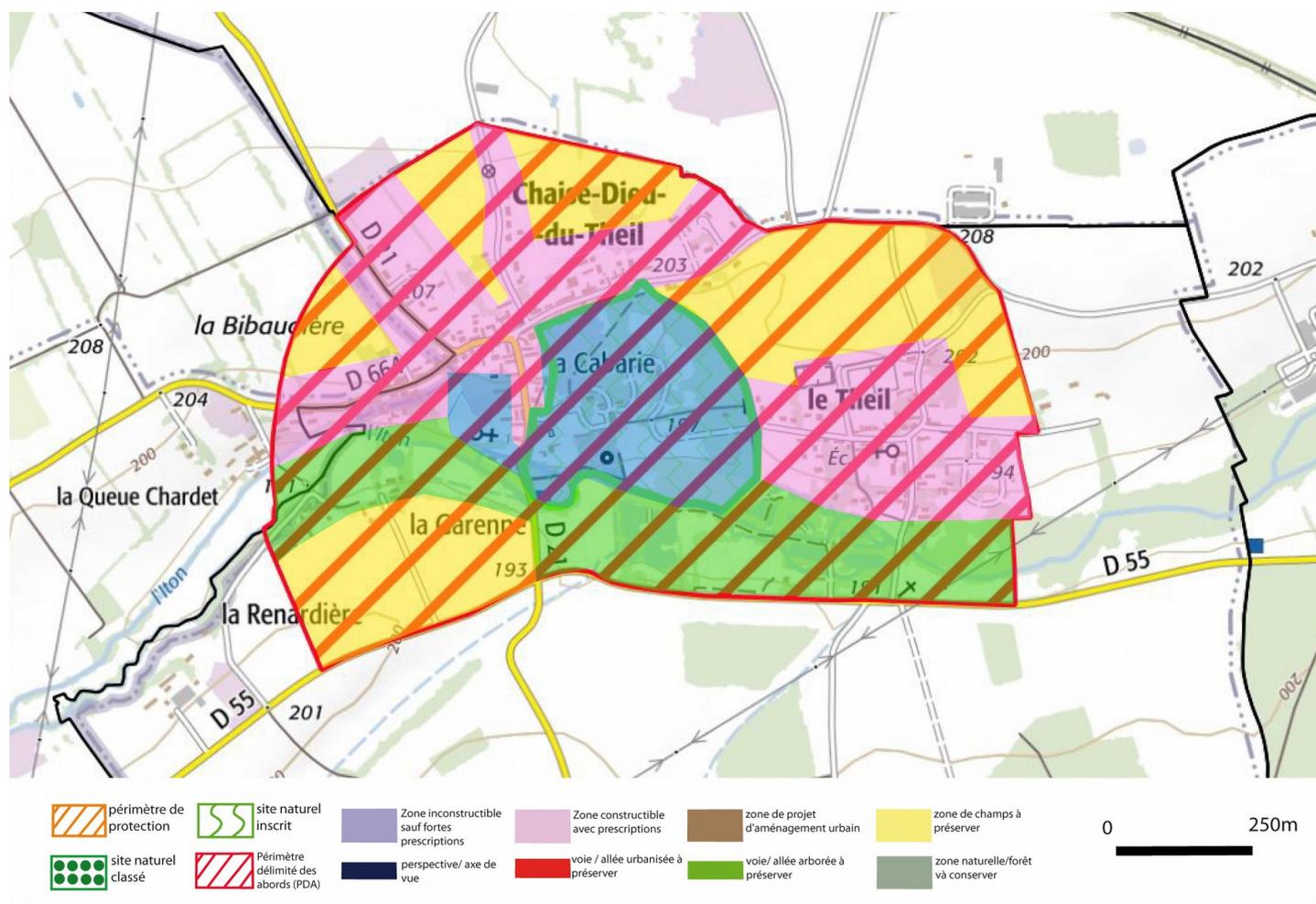
Chaise Dieu du Theil > Ancienne abbaye

Il n'existe pas d'autres protections mais la commune se trouve sur un site inscrit.

L'« ancienne abbaye : façades et toitures du grand bâtiment d'entrée situé en bordure de la RD 21 ; façades et toitures du grand pavillon situé à l'angle sud-est de la cour ; mur est du petit pavillon intérieur daté de 1559 et situé au sud de la cour ; restes de l'Ancienne Église » est protégée depuis le 6 janvier 1971 en tant que monument historique inscrit et le prieuré est site inscrit depuis le 26 novembre 1942.

Il y eut à l'origine deux fondations jumelles dues l'une et l'autre à Hugues du Désert : Notre-Dame du Désert aux Baux de Breteuil, et Notre-Dame de chaise-Dieu. L'agrégation à l'ordre de Fontevraud se fit vers 1150, les deux monastères étant soumis à l'autorité de la prieure de Chaise-Dieu. À cette époque Chaise-Dieu recevait frères et sœurs, et il fallut attendre la réforme pour ne voir dans l'abbaye que des sœurs. De gros travaux d'embellissement se firent au début du XVI^e siècle. En 1793, elle est saisie comme bien national et vendue. Le grand bâtiment dans sa partie sud est élevé sur un premier rang de blocs de grès taillés, prolongé par un damier sur plusieurs rangs de brique et de silex noirs taillés, puis de briques rouges dans des losanges de briques surcuites, et enfin de losanges de silex noirs taillés encadrés par des briques rouges. Un beau décor en grès sculpté est également visible au niveau des linteaux des ouvertures.

De l'autre côté de la rue, au bout d'une allée, la chapelle Saint-jean, ancienne église paroissiale de Chaise-Dieu, aujourd'hui privée. Bief d'un ancien moulin.



Périmètre de 500m avec ZFSP : Dans les 500 mètres, vous pouvez vous référer aux fiches essentiels générales. Toutefois, dans le secteur rose, des prescriptions supplémentaires sont à prendre en compte en égard aux enjeux pour la préservation de l'écrin du monument (voir au verso de la fiche).



Façade ouest sur rue



Façade est sur cour (photo ancienne)



Tourelle angle sud-ouest sur rue



Détail porte ouest



Pour la zone en rose foncé dans le périmètre de 500m

Il est préférable d'éviter les constructions qui viendraient au-dessus de la ligne de paysage existante (maison à deux niveaux, bâtiments agricoles de type silo, château d'eau, éolienne...). Les projets éoliens ne doivent pas se trouver dans l'axe majeur du château à moins de nuire irrémédiablement à son caractère.

Les constructions nouvelles devront respecter le style existant : maisons parallélépipédiques (pas de V, W, X, Y ou Z). Les toitures seront à minima à 45° pour de l'ardoise ou de la tuile plate de teinte brun vieilli à jaune vieilli à 20u/m². Les pignons seront droits (pas de croupe ou à 65°). Les constructions seront Rez-de-Chaussée plus combles (mais pas R+1°C). Les constructions en colombage sont à préserver et à développer. Les enduits ne seront ni blanc, ni gris, ni noir mais plutôt dans les beiges (clair ou foncé) et ocre léger (mais pas toulousain). Des modénatures seront réalisées en soubassement mais aussi autour des baies (portes et fenêtres) de manière privilégiée en pierre ou en colombage. Les portails et murs seront en adéquation avec l'environnement proche. Les rives de toiture seront débordantes de 20 cm.)

Pour la zone en bleu clair

Il s'agit d'une zone qui n'a pas vocation à être urbanisée. Seuls des bâtiments annexes au monument historique et dans le strict respect de son style peuvent être envisagés.

Pour le reste du périmètre de 500m

Les avis seront cohérents avec ceux émis ces dernières années, à savoir : pas de maisons à volume compliqué (type V, W, Y, ou Z), pentes à 45° pour les volumes principaux, ardoise ou tuile plate de teinte brun vieilli, à 20u/m², avec un débord de toiture de 20cm, enduit de teinte beige clair avec modénatures (au choix : chaînages, encadrement de fenêtres, soubassement, colombage...). *Voir les autres fiches.



Ancienne chapelle



Constructions environnantes



Portail du Prieuré

